



De plus en plus de procédures administratives se font via des applications ou des portails Internet, une tendance lourde qui peut parfois dérouter les agriculteurs. Cependant, cette dématérialisation peut aussi être synonyme de gain de temps, et parfois même d'argent, aussi bien du côté des exploitations que de l'administration.

La dématérialisation monte en puissance

Télécalam, Télépac, Safran, Chorus, Guichet unique des entreprises, TVA, MSA, TIPP, Mes Parcelles, Oviclic, la liste est encore longue.

La dématérialisation des procédures est partout et dans tous les registres de la vie, encore plus pour les agriculteurs qui sont souvent obligés de rendre compte de leurs pratiques, de demander des aides, de déclarer leurs animaux, etc. Pas facile, cependant pour certains de passer des heures devant leur ordinateur ou de se servir d'une application sur un smartphone. La pyramide des âges des deux départements ne va, en effet, pas dans ce sens, sans compter les zones blanches ou aux réseaux aléatoires

qui subsistent encore en grand nombre. Si la jeune génération est souvent née avec une souris dans la main droite et un smartphone dans la gauche, il en est autrement pour les plus âgés. Des obstacles qui rendent parfois cette dématérialisation plus complexe que la simplification à laquelle elle est destinée.

Toutefois, il est difficile d'échapper à cette marche forcée puisque bon nombre de démarches sont ou seront disponibles uniquement en ligne.

Une adaptation nécessaire

Par exemple, à compter du 1^{er} janvier 2024, les entreprises agricoles devront envoyer leurs factures uniquement via un portail de dématérialisation : Chorus Pro. Ce nouveau portail de services proposera des fiches pratiques et tutoriels sur ses principales fonctionnalités.

Depuis le mois de janvier, les dossiers sur les mesures de protection des troupeaux sont entièrement dématérialisés grâce au système baptisé Safran mais les débuts ont été parfois difficiles pour certains y compris pour les agents instructeurs qui ont dû faire beaucoup de pédagogie (voir p. 10).

Avec les certifications telles que la HVE ou le bio, de plus en plus, d'agriculteurs se tournent vers des outils

d'aide à la gestion de parcelles pour mieux consigner leurs pratiques et ainsi s'éviter des déboires lors de contrôles ou dès qu'il s'agit de justifier de leurs pratiques.

Pour la télédéclaration des demandes d'aides dans le cadre du nouveau régime de gestion des risques climatiques une nouvelle application devrait remplacer Télécalam.

La nouvelle Pac laisse aussi une place importante au numérique avec notamment le 3STR qui permettra de réaliser le contrôle des critères, visibles par image satellite, sur l'aide de base et l'ICHN : suivi du couvert végétal et des activités (labour, récolte, etc.) des parcelles déclarées. Une application telepac geophotos sur smartphone (Android et IOs) téléchargeable gratuitement permettra de communiquer des photos géolocalisées de la parcelle. L'application est disponible hors connexion au réseau (même en zones blanches). L'envoi des photos nécessite une connexion au réseau. Informations sur asp-public.fr

Le 3STR permet à l'administration de mettre à disposition des exploitants le résultat de son instruction pour l'aide de base et l'ICHN que les exploitants peuvent prendre en compte pour rectifier des erreurs de leur déclaration Pac.

Les modifications sans pénalités financières seront possibles jusqu'au 15 juillet sans retard de paiement de l'avance et jusqu'au 20 septembre avec des retards éventuels de paiement de l'avance. Les chambres d'agriculture conscientes de ces évolutions mettent tout en œuvre pour accompagner cette transition numérique en proposant l'appui de leurs conseillers ou des formations spécifiques en cas de besoin. Les organismes ou les syndicats eux-aussi proposent des ateliers ou des supports adaptés à ce public parfois éloigné de la chose numérique.

Les chambres consulaires travaillent également avec les opérateurs téléphoniques pour améliorer la couverture réseau et résorber le gouffre qui existe parfois entre différents secteurs d'un même territoire.

Si la dématérialisation va dans le sens de l'histoire et permet souvent de gagner du temps voire de l'argent, elle peut parfois laisser tout un public au bord de la route. Un public, auquel il faut laisser le temps de s'adapter, à qui il faut fournir des alternatives ou des outils pour combler peu à peu son retard. ■



N'oubliez pas FranceConnect !

Saviez-vous qu'avec FranceConnect, inutile de mémoriser de multiples identifiants et mots de passe ! Vous pouvez accéder à plus de 900 services en ligne grâce à l'identifiant et mot de passe d'une seule administration (Ameli, Impôts.gouv, la Poste, MSA, CAF, etc.) dont vous êtes déjà usager.

Ne pas passer à côté de droits sociaux

Beaucoup d'agriculteurs ne bénéficient pas des allocations auxquelles ils pourraient prétendre par défaut d'informations. Le site mesdroitssociaux.gouv.fr est un portail universel destiné à tous, que les utilisateurs soient en activité, sans emploi ou à la retraite. Il permet de : visualiser et comprendre ses droits et prestations, retrouver rapidement ses organismes de rattachement, simuler ses droits sociaux (allocations familiales, RSA, prime d'activité, retraite, etc.) réaliser ses démarches en ligne, consulter l'ensemble de ses ressources, découvrir les événements de vie. C'est simple, facile et rapide.

Vous souhaitez être formé à ces nouveaux outils ou vous avez besoin d'aide ou de renseignements ?

Vous pouvez contacter Sophie Simiand, conseillère Pôle économie de l'entreprise de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes au 07 89 20 47 06 ou Nathalie Minary, conseillère Formation de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes au 07 88 29 15 03. Pour les Alpes-de-Haute-Provence vous pouvez vous tourner vers la FDSEA 04.

Safran, une plateforme en rodage



Lancé le 17 janvier dernier, la plateforme Safran permettant la dématérialisation des dossiers de mesures de protection pour les éleveurs a connu des petits bugs au démarrage et demande un temps de prise en main mais devrait, à terme, faire gagner du temps aux éleveurs et à l'administration. Accessible depuis un ordinateur personnel ou avec l'assistance d'un agent de la Direction départementale des territoires (DDT) Safran est l'équivalent informatisé du dossier de protection rempli auparavant par les éleveurs qui y renseignent leurs cahiers de pâturages, les dates, etc. D'après les éleveurs les débuts ont été un peu chaotiques et beaucoup

se sont précipités dans les bureaux de la DDT pour se faire assister. « Depuis mi-janvier nous avons un flot sans précédent de demandes de rendez-vous, révèle Jérémie Lopez, chef du pôle pastoralisme à la DDT 04. Sur 470 dossiers déposés, les deux tiers l'ont été avec l'assistance d'un agent du pôle pastoralisme de manière physique ou téléphonique. Cela représente 250 à 300 rendez-vous en moyenne de deux heures pour trois, dont un agent qui était en formation. »

Dans les Hautes-Alpes, selon les chiffres communiqués par la DDT 05 au 1^{er} avril seulement 270 dossiers étaient déposés alors qu'à la même date environ 370 dossiers déposés habituellement.

Jérémie Lopez conseille aux utilisateurs d'enregistrer régulièrement leur progression afin de ne pas perdre les champs déjà remplis et surtout de bien éditer le dossier en cas de modifications en faisant attention de ne pas en créer un nouveau.

Des correctifs rapides

Autre conseil qu'il délivre : « il ne faut pas hésiter à prévoir un peu large dans les dates car cela évitera les soucis de ré-instruction et le paiement s'ajustera. Effectivement, avec ce nouveau système, nous avons moins de latitude qu'avec le précédent pour revenir sur des dates si elles sont sous-estimées ». Le chef de pôle est confiant. Il est persuadé qu'à terme ce système

leur permettra de gagner du temps et leur permettra un meilleur suivi des dossiers grâce à un système d'alertes et la possibilité pour les éleveurs de déposer des documents directement dans l'interface. « Ce qui est vraiment intéressant avec cet outil c'est la possibilité de dupliquer le dossier d'une année sur l'autre, poursuit Jérémie Lopez. Le système sera amené à évoluer pour les prochaines campagnes en fonction des retours des DDT instructrices. Nous faisons remonter les bugs et il ne faut pas longtemps pour qu'ils soient corrigés. Il y a juste un peu de retard sur la fiche technique d'instruction ce qui ne nous permet pas encore d'instruire les dossiers 2023. Mais, ce n'est pas très grave

car dans l'intervalle nous nous occupons de valider les dossiers 2022, 150 l'ont été depuis trois semaines. Nous résorbons ainsi notre retard. Il faut savoir que l'on compte 600 dossiers dans le département pour trois agents instructeurs, nous ne sommes pas les mieux lotis. »

La prochaine évolution de Safran devrait concerner le module de paiement qui n'est pas encore accessible pour le moment. ■

Une journée de sensibilisation pour les éleveurs-employeurs est organisée le jeudi 13 avril à l'hôtel Kyriad à Digne-les-Bains de 9 h 15 à 17 h.
Renseignements et inscription : zurbach.martine@alpesvauduse.msa.fr

Créé il a une quinzaine d'années par les chambres d'agriculture le logiciel Mes Parcelles permet comme son nom l'indique de gérer les parcelles agricoles. En évolution constante il permet d'enregistrer toutes les pratiques agricoles.

Un outil numérique précieux en constante évolution

Créé en 2007, Mes Parcelles était au départ un simple outil de gestion des parcelles agricoles en ligne. Depuis il a bien évolué en permettant l'enregistrement des pratiques agricoles (fertilisation et phytosanitaire) puis en devenant la première plateforme en ligne prenant en compte l'ensemble des spécificités régionales dans le cadre de la directive Nitrates. Un module économique et l'imagerie aérienne au service de la modulation azote a été intégré suivi d'un outil d'aide à la décision Optiprotect en 2017. Depuis 2019, Mes Parcelles est agrémentée d'une nouvelle application mobile et d'un système de cartographie modernisé. Cette année, il s'est également adapté à la nouvelle mouture de la Pac. « L'outil est mis à jour en fonction des demandes des utilisateurs et de l'évolution de la réglementation, précise Charles Roman, conseiller d'en-

treprise Mes Parcelles pour les Alpes-de-Haute-Provence et les Bouches-du-Rhône. Nous avons par exemple une forte demande pour de la géolocalisation à partir d'un smartphone ainsi que le recueil de coordonnées GPS donc cela devrait bientôt arriver dans l'application. Il ne faut donc pas que les utilisateurs hésitent à nous faire remonter leurs remarques pour que nous servions de relais. »

Un gain de temps

À l'heure de l'ouverture des déclarations Pac cet outil peut être bien pratique puisque celles-ci peuvent être faites directement sur Mes Parcelles. « Si un agriculteur est abonné pour ses déclarations d'assolements, l'ICHN, le bio ou la production de semences si elle est certifiée ou fermière, nous pouvons les exporter et les importer dans Télépac en quelques secondes, précise Charles Roman. Le système de cartographie est plus ergonomique, voire ludique, que celui de Télépac. Il y a un véritable gain de temps car quand l'utilisateur crée un millésime il peut garder les mêmes noms d'assolements qui sont remis par défaut. Il n'est plus nécessaire de changer les codes si rien n'a changé. »

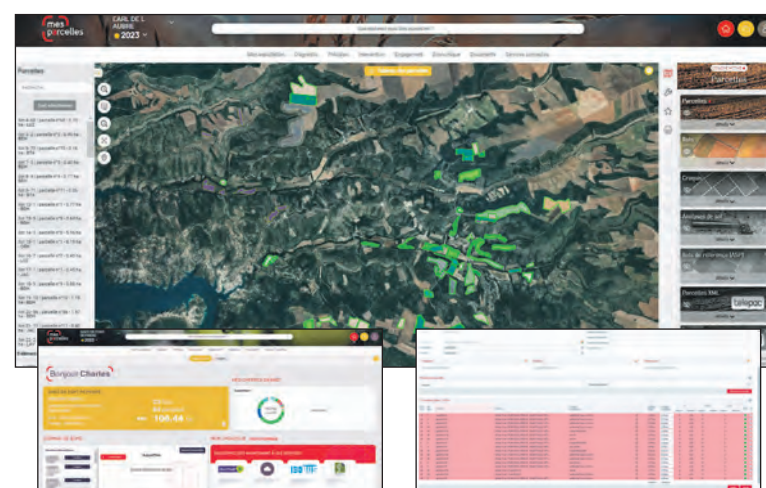
Actuellement, 147 abonnés sont recensés dans les Alpes-de-Haute-Provence qui représentent le deuxième département à l'échelle régionale. Les Hautes-Alpes en compte, quant à elles, une quarantaine mais ce nombre est en

constante croissance compte tenu des exigences de plus en plus fortes en matière de certification. Sans compter que le fait d'être abonné à Mes Parcelles permet de bénéficier d'une heure d'accompagnement Pac gratuite.

Outre cet avantage tarifaire l'utilisation de Mes Parcelles est un véritable atout en cas de contrôle car l'interface permet de sortir les documents nécessaires en quelques clics ce qui rassure à la fois le contrôleur et l'agriculteur. Il est effectivement facile d'imprimer le registre, phyto, le plan prévisionnel de fumure ou le registre d'épan-

Des mises à jour régulières

« Dans les Alpes-de-Haute-Provence nous avons une zone vulnérable Nitrates sur le plateau de Valensole donc c'est sécurisant pour les utilisateurs, déclare Charles Roman. Certains notent sur des cahiers de brouillon il peut donc y avoir des erreurs sur les quantités, les noms, etc. Avec Mes Parcelles il y a un système d'alerte qui sécurise le système de gestion des engrais et des phytos. Pour ces derniers, les informations



réglementaires sont remises à jours une fois par semaine et l'on peut même tester les mélanges pour savoir s'ils sont homologués ou non en fonction de la culture ou de la cible : bioagresseur, maladies, ravageurs, etc. »

L'outil propose également la couche cadastrale sur la même page avec le numéro de parcelle et les sections ce qui n'est pas disponible sur géoportail.

Deux formules tarifaires sont proposées et une réduction s'applique pour les groupes comme les coo-

pératives, les adhérents de Jeunes agriculteurs ou si un agriculteur possède plusieurs exploitations. ■

Renseignements :
• Alpes-de-Haute-Provence : Charles Roman, Tél. : 06 77 84 51 49 ou croman@ahp.chambagri.fr
• Hautes-Alpes : Coline Braud, Tél. : 06 80 67 99 29 ou coline.braud@hautes-alpes.chambagri.fr
et Julie Boyer, Tél. : 07 89 20 46 91 ou julie.boyer@hautes-alpes.chambagri.fr

Mes parcelles en chiffres

- ▶ 400 000 utilisateurs en France
- ▶ N°1 du marché
- ▶ 30 000 déclarations Pac réalisées
- ▶ 850 dossiers Pac traités dans Mes Parcelles dans le 04 en 2022 soit 85 % des dossiers
- ▶ 800 conseillers formés
- ▶ 10 000 prestations plan de fumures cahier d'épandage et traçabilité phytosanitaire réalisées

Un atout pour la certification HVE

Jérôme Béraud est arboriculteur, cultivateur et éleveur de brebis à Orpierre dans les Hautes-Alpes avec sa sœur et il a souscrit à Mes Parcelles en vue de sa certification HVE. « Cela faisait un moment que l'on pensait à changer notre fonctionnement en passant par un logiciel mais la certification a accéléré les choses et nous a poussés à franchir le pas, explique l'agriculteur. Nous avions du mal avec tous ces papiers. C'était dur de suivre les semis, les arrosages, la fertilisation, les traitements, etc. alors qu'avec le logiciel tout est centralisé et on a juste à se connecter pour tout retrouver. C'est aussi plus simple en cas de contrôle là c'est en un clic alors que pour les papiers c'est plus compliqué de tout retrouver. Au début, il faut le prendre en main, s'y plonger mais ils sont venus tout nous expliquer et je connaissais quelqu'un qui s'en servait déjà. En plus, quand on a une question on peut appeler Coline (Braud, conseillère à la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes, Ndlr) et elle nous donne la solution. »



Mieux répondre en cas de contrôles

Avec des terres en zone de protection Nitrates sur le plateau de Valensole l'agriculteur riézois Denis Gayde a franchi le cap et a souscrit à Mes Parcelles. « Je me suis installé en 2014 et je réfléchissais à prendre un logiciel de ce type depuis longtemps mais je n'avais pas franchi le pas, explique-t-il. Mais là, j'ai réfléchi et il fallait que je le fasse. »

Hésitant entre plusieurs solutions il a choisi Mes Parcelles car il avait pu le voir en action lors des déclarations qu'il fait avec la chambre d'agriculture depuis son installation. « J'ai vu que c'était bien fait, que le passage avec Télépac était très fluide et que les techniciens de la chambre étaient à l'aise avec, constate-t-il. De plus, d'un point de vue tarifaire c'était aussi très intéressant compte tenu de ce que je dépensais pour mes déclarations Pac chaque année. Sans compter que je bénéficie de la remise réservée aux JA et des tarifs dégressifs puisque je gère plusieurs exploitations. »

Ce qui intéresse particulièrement l'agriculture qui élève des brebis et cultive des céréales, des plantes à parfums et possède des parcours c'est la simplification réglementaire que lui apportera Mes Parcelles et la tranquillité par rapport aux contrôles ainsi qu'aux obligations Pac. « Grâce à cet outil je peux calculer les objectifs de rendement, il y a des alertes si quelque chose ne correspond pas ou pour les phytos. Sur ces derniers, ça bouge énormément et c'est bien d'avoir une ressource qui est à jour régulièrement. Tout est sur le même support », poursuit-il. Venant juste de suivre la formation Denis est au début de sa prise en main de Mes Parcelles cependant il en est déjà satisfait et attend avec impatience la cartographie sur l'application mobile étant donné qu'il a plus de 200 parcelles à gérer.



L'exploitation de Denis Gayde est située en grande partie sur le plateau de Valensole, classée en zone de protection Nitrates, un outil de gestion des parcelles est donc très utile, voire indispensable.

Vers une dématérialisation complète des notifications de mouvements d'animaux

Les éleveurs ont l'obligation de déclarer tous les mouvements de leurs animaux qu'ils soient vendus, qu'ils partent à l'abattoir, à un concours ou en transhumance. Pour cela ils disposent d'un délai contraint qui oblige à une grande réactivité et une grande rigueur car s'il ne l'observe pas les sanctions peuvent tomber. Des outils numériques sont mis à leur disposition pour faciliter ces démarches mais ne sont pas encore devenus la norme.

Les bovins doivent par exemple toujours être accompagnés de leur passeport qui a été édité à leur naissance et les suit tout au long de sa vie. Il est question de le dématérialiser mais aucune date n'est encore fixée à ce jour.

Pour les caprins et les ovins les mouvements peuvent être notifiés soit par papier, par Internet ou sur un logiciel éleveur qui communique avec la base de l'Établissement de l'élevage régional (EDER). Un document sera alors édité et accompagnera le lot d'animaux.

Les outils numériques permettent une traçabilité optimale des animaux et de mentionner les enre-

gistements sanitaires. Grâce aux boucles électroniques et aux bâtons de lecture les documents de circulation peuvent être édités rapidement et facilement.

70 % des éleveurs utilisent des outils numériques

« Parfois nous recevons des documents avec 150 numéros de boucles ou des documents Excel ce qui nous demande un gros travail d'enregistrement, explique Jean-Michel Mazet de l'EDER. Quand les notifications sont faites par voie électronique cela simplifie grandement le traitement et permet aux éleveurs de bénéficier de tarifs adaptés. Les éleveurs ont sept jours pour notifier les mouvements avec un smartphone ils peuvent le faire au cul du camion. Ils sont alors à l'abri de toute pénalité. » 70 % des éleveurs utilisent les outils numériques en région Sud-Paca et ce nombre est en augmentation permanente. « Pour les ovins, certains font 30 à 50 mouvements au cours de leur vie donc c'est assez rentable. Pour les caprins, ça l'est beaucoup moins car les bêtes ne bougent pas beaucoup, c'est pour cela que moins d'éleveurs investis-

sent, poursuit Jean-Michel Mazet. Pour les bovins, il est vraiment intéressant de faire les déclarations de naissances numériquement car plus vite la notification est faite, plus vite le passeport est édité, et donc, au plus tôt le veau pourra partir, s'il est destiné à la vente. L'éleveur peut biper le veau à la naissance dès qu'il pose la boucle et le lendemain nous éditons le passeport si toutes les vérifications sont bonnes au niveau national et nous interrogeons la base sanitaire. Si on fait une saisie manuelle, les délais augmentent beaucoup sans compter les risques d'oublis, le prix du timbre et les délais d'acheminement surtout qu'aujourd'hui La Poste est de moins en moins fiable. »

Selon le conseiller, cette simplification permet un gain de temps à la fois pour les éleveurs mais aussi pour les services de l'EDER qui peuvent accroître leurs services aux éleveurs en consacrant plus de temps à l'accompagnement et moins à l'administratif. ■

Contact : Jean-Michel Mazet, EDER, Tél. : 04 92 52 53 18 ou jm.mazet@paca.chambagri.fr

Le tout dématérialisé accessible aussi pour la formalité d'entreprise



Tout comme la déclaration annuelle d'assolement sur Télépac, la dématérialisation a été mise en place pour les formalités des entreprises. Toutes les formalités, tous secteurs d'activité confondus, doivent être effectuées sur une plateforme dédiée gérée par l'INPI.

La plateforme remplace les Centres de formalités des entreprises, gérés pour le secteur agricole par les chambres d'agriculture.

L'esprit de Guichet unique et de transmission d'information de la formalité à différents organismes demeurent.

Après une mise en place difficile, la dématérialisation « monte en puissance » avec la possibilité de réaliser quasiment toutes les formalités. Afin d'aider les déclarants dans leurs formalités, la loi permet un accompagnement personnalisé.

Les chambres d'agriculture proposent une prestation d'accompagnement consistant notamment dans l'aide à la compréhension des informations demandées, l'aide à la saisie et le suivi du dossier jusqu'à sa finalisation. ■

Martin Feigneux, chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence

Contact :

• Pour les Alpes de Haute Provence, Corinne Demaria, Tél. : 04 92 30 57 53 ou Martin Feigneux, Tél. : 06 33 40 28 17.
• Pour les Hautes-Alpes, Martine Dunand-Frère, Tél. : 04 92 52 53 00.

Si la dématérialisation est de mise pour de nombreuses formalités pour simplifier la tâche des personnels mais également des ressortissants, la MSA Alpes-Vaucluse n'en oublie pas le contact humain pour autant.

La MSA adepte de la dématérialisation mais pas que...

Les démarches en matière de santé ou d'embauche sont souvent les plus chronophages et les plus complexes c'est pourquoi la MSA Alpes-Vaucluse œuvre pour la simplification qui passe souvent par des outils numériques et la dématérialisation. Cependant ne voulant pas se couper des publics éloignés du numérique l'organisme propose tout de même des accueils physiques et téléphoniques.

Aujourd'hui, les trois quarts des démarches peuvent être faites en ligne sur le portail Internet grâce à l'espace personnel ou via l'application mobile « Ma MSA & moi ». « L'application a bénéficié d'une refonte il y a quelques temps et elle marche très bien maintenant, précise Jérôme Mollé, sous-directeur de la MSA Alpes-Vaucluse. Les adhérents peuvent faire toutes leurs démarches individuelles : consultations de documents, remboursements, APL, demande de carte européenne d'assurance maladie, etc. et même scanner des documents pour nous les faire parvenir en un clic : arrêt de travail, facture, etc. Ces outils permettent de gagner du temps, sont sécurisés puisqu'ils fournissent un accusé de réception et économisent les frais de franchise. Ces données nous

pouvons les intégrer directement dans nos fichiers ce qui réduit le risque de perte de documents et raccourcit le temps de traitement. »

Outre l'application il est possible via l'espace privé du site Internet, créé grâce à un numéro de Sécurité sociale d'accéder à d'autres fonctionnalités plus poussées notamment pour les exploitants et les employeurs de main-d'œuvre. Ceux-ci peuvent également y retrouver des informations utiles pour effectuer leurs démarches en ligne.

Favoriser l'inclusion numérique

Ils peuvent, ainsi, faire leur Déclaration sociale nominative (DSN) de manière simplifiée. Ils ont également accès au TESA+ qui permet aux employeurs qui n'ont pas d'agent comptable de faire leur démarche eux-mêmes.

Mais si le site Internet permet de faire des démarches il permet aussi d'effectuer des signalements grâce à des adresses mails dédiées avec de « véritables personnes derrière et non des robots » comme le précise le sous-directeur. « Nous tenons à cette relation de proximité et humaine car nous devons tenir compte des spécificités du monde agricole. Notre conseillère d'entreprises va sur le terrain à la

rencontre des différentes structures pour expliquer cette dématérialisation, poursuit Jérôme Mollé. J'ai coutume de dire qu'il y a quatre couches d'accompagnement : une adresse généraliste avec 'Mes messages/mes réponses' à laquelle nous répondons en moins de 48 h ouvrées. D'ailleurs en 2022, nous avons traités 36 600 messages dans les trois départements dont 91 % en moins de 48 h. Les adresses mails dédiées sont la deuxième couche et la troisième appartient aux conseillers en protection sociale (voir carte) et aux conseillers en entreprises qui sont sur le terrain. Enfin, nous nous appuyons réseau Maison France Services. Deux sont d'ailleurs accueillies dans nos locaux de Digne-les-Bains et Manosque. »

La MSA Alpes-Vaucluse affiche une philosophie claire par rapport à la dématérialisation : plus celle-ci est accompagnée plus du temps est libéré pour les personnes qui sont éloignées des outils numériques. C'est pourquoi, elle accompagne également la transition numérique en proposant des entretiens au cas par cas, des ateliers numériques et crée des liens avec les acteurs de la formation. Son ambition est d'améliorer l'autonomie de ses adhérents et de travailler sur l'inclusion numérique des populations. ■



Les conseillers en protection sociale

En vert : Corine Miquel : 06 17 48 10 25
En jaune : Marie-Hélène Fernandes : 06 73 28 61 21
En rouge : Laurent Reynaud : 06 76 49 18 61
En violet : Méliik Yaagoub : 06 73 82 10 98

Ce qu'en pensent les organisations professionnelles



Frédéric Esmiol, président de la chambre d'agriculture des Alpes-de-Haute-Provence

La dématérialisation est une bonne chose car les utilisateurs gagnent en rapidité, cependant, le plus dur est de s'approprier les logiciels quand on n'y va qu'épisodiquement. Sur tout ce qui est déclaratif il y a une vraie rapidité d'instruction et de remboursement. Par exemple, pour la TVA tu sais que quand tu signes ta déclaration tu reçois tes fonds dans les 15 jours- trois semaines. Toutefois, cette dématérialisation fait peser beaucoup de responsabilité sur les agriculteurs car ils n'ont pas les compétences pour tout et risquent de

passer à côté de certaines choses. Il peut y avoir une surcharge pour ceux qui s'en occupent tout seul. Nous devons donc former et accompagner, surtout ceux qui sont le moins débrouillards. Mais ces logiciels quand on les utilise régulièrement sont un gain de temps d'autant plus qu'ils sont améliorés régulièrement comme Mes Parcelles. Personnellement je m'en sers depuis le début et c'est très ergonomique d'autant plus qu'il y a des passerelles pour la Pac. ■

Éric Lions, président de la chambre d'agriculture des Hautes-Alpes



Je suis favorable à la dématérialisation mais il faut être garant que l'ensemble de nos ressortissants soient accompagnés, sinon il y aura un décalage entre ceux qui savent et ceux qui ne sont pas connectés. C'est l'agriculture de demain donc il faut y aller. Cependant, l'ensemble des agriculteurs n'est pas prêt car ils ne sont pas formés ou ne bénéficie pas d'une couverture numérique assez performante. C'est pourquoi nous travaillons avec les opérateurs en ce sens. Le numérique nous envahit, nous sommes beaucoup à recevoir plus d'une vingtaine de mails par jour, il faut travailler sur cette quantité car cela peut générer des erreurs et des oublis. Effectivement, ces outils ont un coût mais les déplacements ou les timbres en ont un aussi. J'observe que nous avons un des meilleurs taux nationaux pour l'enregistrement des mouvements d'animaux donc beaucoup d'agriculteurs ont pris ces outils en main et ne reviendraient pas en arrière. ■



Laurent Depieds, président de la FDSEA 04

Il y a des bons points à la dématérialisation, c'est une vraie solution sur plein de sujets : banque, suivi agronomique, etc. Cependant, quand cela concerne l'administration ce n'est pas nécessairement plus simple. J'ai aussi la sensation que par ce biais l'État peut refuser des dossiers et se dégager sous prétexte qu'il y a une petite erreur. Aujourd'hui, le droit à l'erreur est rare et le seul moyen de se défendre

est d'aller en justice car il n'y a plus d'autre recours. Beaucoup d'agriculteurs ont besoin d'être accompagnés car ces nouveaux outils sont très complexes. On dématérialise mais on demande toujours autant de papiers. C'est une simplification surtout pour l'État, pas pour les agriculteurs pour qui des fois ça complique les choses. Avant, il y avait toujours un contact humain avec ces systèmes on a détruit les derniers outils de communication. À force de dématérialisation cela devient insupportable avec un flicage à tous les niveaux. ■

Lionel Orcière, président de la Fédération départementale ovine 05



Cette tendance va dans l'air du temps, nous avons une administration qui se déshabille de plus en plus. On utilise les ordinateurs plutôt que les personnes mais il faut que ce soit un outil et que cela n'empêche pas qu'il ait un regard averti derrière. Il y a une partie des gens qui ont du mal à passer le cap. Il faut qu'il y ait une alternative pour que personne ne soit laissé sur le côté. La jeune génération est née avec une souris dans la main mais les plus âgés subissent cette dématérialisation. Par contre, pour le HVE par exemple avoir un logiciel cela permet de s'y tenir. ■

Yannick Becker, porte-parole de la Confédération paysanne Paca



La dématérialisation cause de nombreux inconvénients aux agriculteurs notamment le surinvestissement économique et la suppression de l'humain. Ce n'est quasiment plus possible de discuter avec une personne physique. C'est une vraie marche forcée. Il y a un véritable impact économique et écologique. Je ne comprends pas comment nous pourrions discuter du contexte d'une situation si l'on supprime l'humain. Ce passage obligatoire me gêne, c'est quand même bien de pouvoir taper à une porte et de voir quelqu'un. ■



Édouard Pierre, président de Jeunes Agriculteurs des Hautes-Alpes

C'est dans l'air du temps et j'y suis favorable notamment vis-à-vis de la prédation. Nous travaillons sur des registres de tirs dématérialisés pour un meilleur suivi et dans un souci de transparence et de cohérence des données. Nous travaillons également sur les constats de

dommages ainsi que le constat déclaratif. Cela accélérerait les procédures et éviterait de se perdre dans les méandres administratifs. Il faut que ces applications tiennent compte des zones blanches et qu'elles gardent les données en mémoire le temps de retrouver du réseau avec un horodatage, un point GPS et une photo afin que la traçabilité ne puisse pas être remise en cause. Les jeunes agriculteurs sont plus à l'aise avec un smartphone qu'un carnet. Sans parler du stockage des documents. ■

René Laurans, président de la FDSEA 05



Chez certaines personnes cela va poser problème, ou cela pose déjà problème, notamment dans les zones de montagne où le réseau est parfois absent plusieurs jours. C'est sûr que cela fait moins de papiers et de frais mais ça va un peu trop vite. Déjà sur papier des fois c'est compliqué mais quand on rajoute la dimension numérique, c'est pire. Il y a un vrai fossé de génération. Même l'administration n'est pas au point. Les DDT locales nous comprennent mais c'est plus haut qu'ils ne comprennent pas qu'il y a ces zones blanches ou ce défaut de formation des agriculteurs. Il faudrait vraiment que ce soit très simplifié pour ceux qui ne savent pas d'autant plus, que je n'ai pas vu de véritable accélération dans le traitement des dossiers. ■



Christian Reynaud, président du Modef 05

Je ne trouve pas que la dématérialisation soit un bien car cela supprime des emplois donc on fait baisser l'assiette de cotisations à l'heure où il y a un conflit sur les retraites. On nous a mis là-dedans à marche forcée et toute une partie de la population n'est pas adaptée à ce système. Des fois avec les bugs, les coupures de réseau, etc. on

perd une journée au lieu de deux heures avec le papier. Je trouve que d'un point de vue idéologique et philosophique on arrive à un extrême. De plus, on doit faire des investissements qu'on ne comprend même pas, certains sont complètement largués ou hermétiques. Il faudrait un mix de deux pour que ceux qui ne sont pas à l'aise puissent continuer sur papier. ■

Julien Giraud, président de la Fédération départementale ovine 04



Pour Safran, ce qui nous choque c'est que cela fait deux ans que l'on nous dit que l'administration travaille sur la dématérialisation des dossiers de protection et le logiciel n'est pas au point, on dirait un logiciel d'il y a dix ans. Ça va être amélioré mais dans combien de temps ? Nous ne sommes pas contre la dématérialisation on s'y fait quand c'est intuitif mais là ce n'est pas le cas et ce n'est pas à la hauteur de ce qui se fait aujourd'hui. Par exemple j'ai passé 1 h 15 sur Safran à la DDT contre 30 minutes sur papier. Je veux croire que l'année prochaine ça ira mieux même si je pense que c'est l'administration qui gagne du temps et pas nous. Je crains aussi qu'à la moindre erreur nous soyons sanctionnés s'il n'y a pas de regard humain. Certains cas de figures, pourtant fréquents, n'ont pas été pris en compte. ■